

Questions à

Michel Mietkiewicz

Membre du collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun et pour leur accès gratuit

L'accès gratuit, c'est tout bénéfice

Votre collectif défend deux objectifs, la régie publique des transports en commun et leur accès gratuit. La deuxième cible n'est-elle pas un peu utopique ?

C'est un vrai choix politique que d'autres villes et collectivités, et pas seulement de gauche, ont déjà franchi. Le bassin de Neuves-Maisons et Bar-le-Duc, pour les plus proches. Mais aussi Châteauroux, Vitré, Libourne et même des agglomérations de 100 000 habitants comme Aubagne. Une douzaine de communes ont fait le choix de la gratuité.

Mais qui paie au bout du compte ? Les Nancéiens s'y retrouveraient-ils ?

Les contribuables financent déjà avec leurs impôts et la taxe de transport 100 % de l'investissement et 70 % du fonctionnement. Le prix du ticket sert donc à payer les 30 % restants... dont les bénéfices pour Véolia. On économiserait déjà ces bénéfices avec une régie publique. De toute façon la voiture coûte cher. A la collectivité : il faut concevoir des aménagements onéreux pour la circulation, parkings sous-terrains, voirie... Elle génère de la pollution et la dégradation des monuments, des façades.

La voiture est aussi un gouffre pour les particuliers. Entre l'achat, l'essence, les assurances, l'entretien, le budget consacré y est énorme.



L'un de vos credo, c'est que l'accès gratuit serait tout bénéfice...

Oui, moins de voitures, c'est moins de bruit, moins de danger, c'est rendre la ville aux enfants, aux familles, aux piétons. Davantage de transports en commun, c'est faciliter l'accès au travail, aux commerces, à la culture. C'est un investissement rentable au même titre que l'enseignement, l'école, la santé...

Quand est né votre collectif ?

Il y a trois ans et demi. Depuis, nous militons régulièrement. Nous tractons en ville. Nous avons aussi adressé quatre courriers successifs aux 600 élus de la région. En novembre dernier le collectif s'est manifesté lors du conseil communautaire, au moment de la réattribution du contrat à Connex-Véolia. Pour tenter de convaincre les élus du bénéfice d'une gestion publique par la collectivité, sans profit.

Propos recueillis par Valérie RICHARD